ALARME INCENDIE DE TYPE 4 À PILE
Référence : 06259

RESUME

L’alarme incendie de type 4 permet d’alerter les occupants d’un établissement en cas d’incendie. Grâce à son avertisseur sonore et lumineux (en option), les personnes présentent dans le bâtiment sont directement prévenues.

Le système incendie fonctionne à piles (incluses) et a une autonomie de 4 ans en veille. De couleur blanche, il mesure L. 268 x l. 135 x P. 50 mm et se fixe au mur à l'aide de vis fournies.

Découvrez plus d'articles sur notre page erp sécurité incendie.

Les points forts :

- Système 3 en 1
- Conforme à la norme NF S 61-936
- Sonnerie d’évacuation conforme à la norme NF S 32-001

DECLINAISONS

Couleur	Diffuseur lumineux
Blanc	Avec
Blanc	Sans

DESCRIPTION

Quels sont les avantages de l’alarme de type 4 ?

Grâce à son système 3 en 1, l’alarme SSI (système de sécurité

incendie) est équipée :

- D’un déclencheur
- D’un avertisseur sonore
- D’un avertisseur lumineux (en option) : en plus de son diffuseur sonore, l’alarme incendie ERP est équipée d’un flash lumineux blanc de 0,5 Hz. Particulièrement pratique pour les personnes sourdes ou malentendantes, le flash lumineux permet de les prévenir lorsqu’elles sont isolées dans des WC par exemple.

Son alimentation à pile (incluse) lui permet d’être totalement autonome, même en cas de coupure de courant. La centrale d'alarme de type 4 ne consomme pas lorsqu’elle est en mode veille, elle dispose ainsi d’une autonomie de 4 ans. Elle possède une autonomie de 2 h 30 lorsque l'alarme est déclenchée.

Son faible encombrement (L. 268 x l. 135 x P. 50 mm) et sa couleur blanche confèrent une alarme compacte et esthétique.

N'oubliez pas d'indiquer votre alarme d'incendie à l'aide d'une signalétique alarme incendie par exemple.

SSI type 4 : obligations et normes

La mise en place d’un système d’alarme sonore est obligatoire selon l’article R4227-34 du Code du Travail pour :

- Les établissements de + de 50 personnes
- Les établissements dans lesquels des produits inflammables sont manipulés

Concernant les ERP, l’alarme type 4 est obligatoire pour :

- Les bibliothèques pouvant accueillir 1 à 1000 personnes
- Les centres commerciaux, établissements d’enseignement, salles d’exposition, administrations,

banques, gares souterraines pouvant accueillir de 1 à 300 personnes.
- Les restaurants, salles de spectacles, établissements sportifs couverts, ERT (établissement recevant des travailleurs) pouvant accueillir de 1 à 700 personnes.
- Les établissements de culte et musées pouvant accueillir de 1 à 500 personnes

L’alarme type 4 est encadrée par le respect de certaines normes. Notre équipement respecte la norme NF S 61 936 qui fixe les bonnes règles de conception du système de sécurité incendie.

Le son d’évacuation respecte lui aussi la norme obligatoire NF S 32-001 de classe B supérieur à 90 dB(A).

N'oubliez pas d'installer l'extincteur eau pulvérisée, l'extincteur 6 kg poudre ou encore l'extincteur dioxyde de carbone.

De plus, le diffuseur sonore pour alarme se raccorde facilement avec l'alarme d'incendie type 4.

Caractéristiques du système d’alarme de type 4

Couleur : Blanc

Dimensions :

- Longueur : 268 mm
- Largeur : 135 mm
- Profondeur : 50 mm

Alimentation : Pile (incluse)

Normes :

- NF S 61 936
- NF S 32-001

Vous pourriez également être intéressé par le plan d'intervention entreprise ou l'extincteur automatique à poudre !